



## Code Déontologique des Parties Prenantes

Juin 2022

## PREAMBULE

Soucieuse de mettre en œuvre une bonne gouvernance, la BH Bank affirme son engagement l'adoption des comportements éthiques et de bonne conduite qui en résultent dans le Code de déontologie et de bonne conduite.

La BH Bank énonce, dans ce Code, les principes de base qui guident ses actions envers les déposants, les clients, les créanciers, le personnel, les dirigeants, les concurrents, les fournisseurs et le pouvoir public.

Le présent code ainsi que le « **Code de Déontologie BH Collaborateur** », s'applique sans discrimination aux collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Sa validation par le Conseil d'Administration contribue à préserver la réputation de la Banque, à mériter la confiance du public et améliorer la qualité du climat de travail.

### 1. CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent code puise ses sources dans le corpus légal et réglementaire suivant :

- Code du travail,
- Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers,
- Décret n° 2013-4953 du 5 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics aux banques publiques.
- Décret n° 2014-4030 du 3 octobre 2014, portant approbation du code de conduite et de déontologie de l'agent public.
- Convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers
- Code déontologique BH BANK-Collaborateur
- Charte Anti-Corruption
- Circulaire BCT n° 2021-05 du 19.08.2021 portant sur le « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers »

### 2. LES PARTIES PRENANTES :

**Définition** : Les parties prenantes désignent l'ensemble des personnes qui sont en rapport direct avec les activités de la banque et qui peuvent influencer ou être influencées par la réalisation de ses objectifs.

- Sont considérées notamment **parties prenantes** les actionnaires, les déposants, les usagers des services bancaires, les créanciers, les pouvoirs publics, le personnel, les dirigeants et les concurrents.

### 3. VALEURS ET ENGAGEMENTS :

Tous les collaborateurs de **BH Bank** partagent les valeurs suivantes qui orientent toutes les pratiques commerciales, salariales, environnementales et managériales :

- **Esprit d'Equipe** : Intégrer l'entraide entre le Réseau et les services Centraux, et les Filiales du Groupe, veiller à la « Complémentarité » entre tous les acteurs. Accompagner les nouveaux recrues. Répercuter l'information sur l'ensemble du personnel sans exclusion ni discrimination. Renforcer les liens et la convivialité inter-départementale. La réussite est l'affaire de tous et de Chacun.
- **Engagement** : La BH Bank fait de l'intérêt social et humain une de ses priorités. Elle mise sur ce « Moteur » et considère que c'est l'atout distinctif d'un employé. Un collaborateur engagé est reconnu en tant que **ressource précieuse** de l'entreprise : considéré comme son Âme, le respecter et lui garantir les conditions de bien-être professionnel et social ne sont pas des promesses.
- **Excellence** : est notre façon d'accomplir nos rôles et nos missions selon une dynamique de performance et de rigueur. Nous sommes capables collectivement de relever toujours de nouveaux défis, repousser nos limites et devenir encore meilleurs. Chacun est reconnu pour l'étendue de ses efforts et sa capacité à créer de la valeur.

Ces valeurs sont ancrées dans la **Culture de** la Banque : La BH Bank adopte une culture de conformité et d'éthique, elle respecte les normes les plus élevées afin d'inspirer confiance.

### 4. REGLES DE BONNE CONDUITE

#### 4.1. Règles de bonne conduite à l'égard des clients et des usagers des services bancaires :

La BH Bank s'engage à fournir ses services et produits en adoptant les règles suivantes à l'égard des clients et usagers :

- Comportement respectueux,
- Disponibilité pour servir les clients et pour répondre à leur demandes et réclamations,
- Préservation des intérêts des clients et usagers,
- Non-discrimination de genre, de nationalité, de conviction politique ou religieuse,
- Fournir une attention particulière aux clients et usagers ayant un besoin spécifique et veiller à leur procurer l'aide et l'assistance

#### 4.2. Règles de bonne conduite à l'égard des créanciers

La BH Bank s'engage à respecter les règles suivantes à l'égard de ses créanciers